



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT D'UTILISATION,
D'ASSISTANCE, DE MAINTENANCE ET
D'HEBERGEMENT (EN MODE SAAS) DES
PROGICIELS ET DU MATERIEL EDICIA**

**DÉCISION N° DM-20-116
EN DATE DU 08 JUIN 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer l'utilisation, l'assistance, la maintenance et l'hébergement (en mode SaaS) des progiciels et du matériel EDICIA ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société EDICIA de signer un contrat d'utilisation, d'assistance, de maintenance et d'hébergement (en mode SaaS) des progiciels et du matériel EDICIA ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société EDICIA – 12 rue du Cher – CS 34219, 44042 NANTES CEDEX 1, représentée par son Président Monsieur Vincent LOUBERT, un contrat d'utilisation, d'assistance, de maintenance et d'hébergement (en mode SaaS) des progiciels et du matériel EDICIA. La validité du contrat est à compter du 1^{er} juin 2020 au 31 décembre 2021.

- a) Le montant annuel de ce contrat s'élève à 9 049,37 euros HT (neuf mille quarante-neuf euros et trente-sept centimes)
- b) Les prestations complémentaires feront l'objet d'un bon de commande pour un maximum annuel de 15 000€ HT

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20200608-Imc1H7298H1-AR Date de réception en Préfecture : 08/06/2020 Date de Publication : 08/06/2020
